

**PROCES-VERBAL  
DE LA SEANCE ORDINAIRE  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

PV 2023\_143

**SEANCE DU VENDREDI 07 JUILLET 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le vendredi 07 juillet à 10h30.

Le Conseil Municipal extraordinaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Jean-François RENARD, Maire.

**Etaiet présents** : Monsieur Jean-François RENARD, Maire, Madame Catherine BINAY 1<sup>ère</sup> adjointe, Madame Sophie LEVEL 2<sup>ème</sup> adjointe, Monsieur Dominique DUDOUIT, Monsieur Jacques LANDRE, Monsieur Romain BRETON, Monsieur Benoît HARANGER, Monsieur Stéphane PEPIN, Monsieur Pierre VANDEPUTTE, conseillers. Formant la majorité des membres en exercice

**Absents** : Monsieur Sébastien EQUI, Madame Florence DESFONTAINES, Monsieur Mickaël GAUDENS, Monsieur Laurent HAMANN, Monsieur Alexandre ROGER DE VILLERS, Madame Elisabeth VANDEPUTTE.

**Pouvoirs** : Monsieur Sébastien EQUI donne pouvoir à Monsieur Dominique DUDOUIT, Madame Florence DESFONTAINES donne pouvoir à Madame Sophie LEVEL, Monsieur Laurent HAMANN donne pouvoir à Madame Catherine BINAY, Monsieur Alexandre ROGER DE VILLERS donne pouvoir à Monsieur Benoît HARANGER, Madame Elisabeth VANDEPUTTE donne pouvoir à Monsieur Jean-François RENARD.

Monsieur Dominique DUDOUIT a été élu secrétaire de séance.

**L'ordre du jour comprendra les questions suivantes :**

1. Approbation des PV du 09/06/2023.
2. Demande de subvention contrat rural (CoR) Voieries, embellissement et réfection du lavoir.
3. Demande de subvention « Equipements Publics Construction/Réhabilitation/Rénovation » 25%.
4. Convention de partenariat ADAPTE 95 « Mercredi LES FILOUS » 2022-2023.
5. Convention de partenariat ADAPTE 95 « Mercredi LES FILOUS » sep2023-dec2023.
6. Adhésion au Syndicat Intercommunal d'Assainissement Autonome- Commune de Banthelu.

**1- Approbation des procès-Verbaux de la séance du vendredi 09 juin 2023**

VU le code Général des Collectivités territoriales,

VU les Procès-Verbaux rédigés par Monsieur Alexandre ROGER DE VILLERS, secrétaire de séance,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants,**

**ADOpte** les procès-verbaux de la séance du vendredi 09 juin 2023 élaborés par Monsieur Alexandre ROGER DE VILLERS, secrétaire de séance.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits

Pour extrait conforme du registre des délibérations

**2- Demande de subvention Contrat Rural (CoR) Voiries, embellissement et réfection du lavoir**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les objectifs de la politique des contrats ruraux, élaborés conjointement par le Conseil Régional et le Conseil Départemental, et permettant d'aider les communes de moins de 2 000 habitants et syndicats de communes de moins de 3000 habitants à réaliser un programme pluriannuel d'investissements concourant à l'aménagement durable d'une partie du territoire régional.

Après un examen approfondi du territoire de la commune et des actions à entreprendre en cohérence avec le document d'urbanisme local en vigueur, il apparaît souhaitable de solliciter un contrat rural portant sur l'opération suivante (ou le cas échéant « les opérations suivantes ») :

-1) Réfection et sécurisation des abords Voiries, embellissement pour 192 552 € H.T.

En fonction du nombre d'opérations proposées, rajouter le nombre d'opérations correspondants :

-2) Réfection du lavoir pour 6 060 € H.T.

Le montant total des travaux s'élève à 198 612 € H.T.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le programme de travaux présenté par Madame Sophie LEVEL et Monsieur le Maire et décide de programmer les opérations décrites plus haut pour les montants indiqués suivant l'échéancier annexé.

Le Conseil Municipal s'engage:

- sur le programme définitif et l'estimation de chaque opération,
- sur la maîtrise foncière et/ ou immobilière de l'assiette des opérations du contrat,
- sur le plan de financement annexé,
- sur une participation minimale conforme aux dispositions légales en vigueur et sur le financement des dépassements éventuels,
- à réaliser le contrat dans un délai maximum de cinq ans à compter de la date d'approbation du contrat par la dernière assemblée délibérante et selon l'échéancier prévu,

- à assurer la prise en charge des dépenses de fonctionnement et d'entretien des opérations liées au contrat,
- à ne pas commencer les travaux avant l'approbation du contrat par la Commission Permanente du Conseil Régional et Départemental,
- à maintenir la destination des équipements financés pendant au moins dix ans,
- à mentionner la participation de la Région Ile-de-France et du Département du Val d'Oise et d'apposer leur logotype dans toute action de communication.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des votants,**

- sollicite de Madame la Présidente du Conseil Régional d'Ile-de-France et de Madame la Présidente du Conseil Départemental du Val d'Oise l'attribution d'une subvention conformément au règlement des nouveaux Contrats Ruraux, au taux de 40 % pour la Région et de 30 % pour le Département dans la limite du montant de la dépense subventionnable autorisée, soit 139 028,40 € retenus,
- décide de déposer un dossier en vue de la conclusion d'un nouveau contrat rural selon les éléments exposés,
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

Le Conseil Municipal désigne Madame Sophie LEVEL, pour assurer la maîtrise d'œuvre des opérations qui le concerne, et autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'étude de diagnostic architectural et/ou le contrat de maîtrise d'œuvre relatif à une mission de base telle que définie par la loi sur la maîtrise d'ouvrage publique et ses décrets d'application.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits

Pour extrait conforme du registre des délibérations

**3- Demande de subvention Equipements Publics Construction/Réhabilitation/Rénovation  
25%**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu les articles L 2334-32 et suivants du CGCT

Vu la délibération n° 2023-04 du jeudi 23 février 2023,

Monsieur le Maire rappelle le projet de demande d'une subvention PNR pour l'engazonnement du cimetière, ayant fait l'objet d'une délibération n° 2023-04 lors du conseil municipal du jeudi 23 février 2023, et qui consiste à engazonner les allées du cimetière tout en semant des graines de prairies fleuries entre les tombes et les espaces vides. Ce projet s'inscrit dans la stratégie du village en faveur de la biodiversité. En effet, la commune est engagée dans une démarche "zéro phyto" dans un but de santé publique mais également de préserver la qualité des sols, de l'air et de l'eau. La plantation de végétaux permettra de favoriser les insectes pollinisateurs sauvages en créant un espace propice à leur développement, notamment grâce aux espaces fleuries. Les parties enherbées permettront une meilleure absorption de l'eau et limiteront le ruissèlement.

En complément de la subvention du PNR de 15 000.00 €, il peut être attribué une subvention de 25% de 29 142,49 € HT soit la somme de 7 285.62 € au titre de la subvention « Equipements publics/Construction/Réhabilitation rénovation du Département.

Pour mémoire, le plan de financement prévisionnel était donc le suivant :

- Montant HT :	30 892.49
- Subvention PNR 50%	<u>15 000.00€</u>
- Autofinancement HT :	15 892.49
TVA :	5 378.50

Détail :

• Paysagiste :	23 582.99
• Maçon :	8 688.00
• Maître d'ouvrage	2 250.00
• Total Travaux	34 520.99 TTC

Soit un Total HT de : 29 142.49

Demande de subvention de : 25% = 7 285.62€

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des votants :**

**d'autoriser** le Maire à demander une subvention de 25% supplémentaire pour l'année 2023,

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits

Pour extrait conforme du registre des délibérations

**4- Concession de partenariat pour le développement des activités de proximité – gestion et l'animation de la structure d'accueil de mineurs « Les Filous » durant les mercredis en période scolaire 2022-2023.**

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu la délibération 2017/27 du 22 juin 2017 pour la mise en place du centre de loisirs le mercredi toute la journée (7h30-18h30) et signature de la convention pour l'année 2022/2023.

Vu la décision 2020-1 du 21 Août 2020,

Vu la décision 2021-1 du 02 Août 2021,

Vu la nécessité de revoir la convention centre de loisir les filous mercredi pour l'année 2022/2023 pour son bon fonctionnement au vu des derniers événements de ces derniers mois et compte tenu des difficultés financières qui en découlent.

Vu la proposition de Convention de partenariat pour le développement des activités de proximité de l'ADAPTE 95,

Considérant le besoin de ce service pour les familles,

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants,**

**AUTORISE** le Maire à signer la convention de partenariat ainsi que tous les documents pour l'exécution de la présente convention,

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits

Pour extrait conforme du registre des délibérations

**5- Convention de partenariat ADAPTE95 « Les filous » mercredis sept 2023-déc 2023.**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la délibération 2017/27 du 22 juin 2017 pour la mise en place du centre de loisirs le mercredi toute la journée (7h30-19h00) et signature de la convention pour la période du 06 septembre 2023 au 20 décembre 2023 soit 14 mercredis.

**VU** la Décision du maire n°2021-1 du 02 août 2021 portant sur la nécessité de revoir la convention centre de loisir les filous mercredi pour la période du 06 septembre 2023 au 20 décembre 2023 soit 14 mercredis pour son bon fonctionnement au vu des derniers évènements de ces derniers mois et compte tenu des difficultés financières qui en découlent,

**VU** la proposition de Convention de partenariat pour le développement des activités de proximité de l'ADAPTE 95,

**VU** le projet de contrat de concession entre la communauté de communes Vexin Val de Seine et la commune de Villers-En-Arthies qui est en cours d'élaboration,

**Considérant** que le contrat de concession pourrait être signé à compter du 01 janvier 2024,

**Considérant** que la société ADAPTE 95 est en attente d'une subvention,

**Considérant** le besoin de ce service pour les familles,

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants,**

**PROPOSE** une délibération sur le devis actuel sous réserve d'une diminution financière à hauteur de 5000 € en proportion du nombre de mercredis compris pour la période du 06 septembre au 20 décembre 2023 soit 14 mercredis.

**DECIDE** d'accorder la convention pour la période du 06 septembre 2023 au 20 décembre 2023 soit 14 mercredis,

**AUTORISE** le Maire à signer la convention de partenariat ainsi que tous les documents pour l'exécution de la présente convention,

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits

Pour extrait conforme du registre des délibérations

## **6- Adhésion au Syndicat Intercommunal d'Assainissement Autonome.**

**Monsieur le Maire** donne connaissance à l'assemblée :

- de la demande d'adhésion au Syndicat Intercommunal d'Assainissement Autonome de la collectivité suivante :
  - BANTHELU (par délibération du 16 mars 2023)

Et de l'acceptation de ladite adhésion par le comité syndical réuni le 5 avril 2023.

Le conseil,

VU l'arrêté préfectoral N° 389 du 13 novembre 1998 créant le Syndicat Intercommunal d'Assainissement Autonome

et après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants,

**DECIDE D'ACCEPTER**

- l'adhésion au Syndicat Intercommunal d'Assainissement Autonome de la collectivité suivante :
  - BANTHELU

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits

Pour extrait conforme du registre des délibérations

**Vie des commissions – Questions diverses :**

- nous avons envoyés des courriers à 2 de nos administrés pour des arbres menaçants de tomber sur lignes électriques en leur demandant de faire le nécessaire
- un retour des parents d'élèves a été fait sur le fait que les chauffeurs de bus scolaire roulaient à priori trop vite. Un mail sera adressé au président du SIIS lui demandant d'intervenir auprès de la société de transport.

**L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 11H10**

## TABLE DE LA SEANCE DU 07 juillet 2023

<b>OBJET</b>	<b>PAGE PV</b>	<b>N° EXTRAIT DELIBERATION</b>
<b>1 – Approbation des PV du 09 juin 2023</b>	<b>2023_144</b>	<b>2023_23</b>
<b>2 – Demande de subvention Contrat Rural (Cor) Voiries, embellissement</b>	<b>2023_144</b>	<b>2023_24</b>
<b>3 – Demande de subvention « Equipements Publics Construction Réhabilitation Rénovation » 25%</b>	<b>2023_145</b>	<b>2023_25</b>
<b>4 – Convention de partenariat ADAPTE 95 «mercredi LES FILOUS» 2022-2023</b>	<b>2023_146</b>	<b>2023_26</b>
<b>5 – Convention de partenariat ADAPTE 95 «Mercredi LES FILOUS» sep2023-dec2023</b>	<b>2023_147</b>	<b>2023_27</b>
<b>6 – Adhésion au Syndicat Intercommunal d'Assainissement Autonome- Commune de Banthelu</b>	<b>2023_148</b>	<b>2023_28</b>
<b>Vie des Commissions – Questions diverses</b>	<b>2023_148</b>	
<b>Signatures approbation PV</b>	<b>2023_149</b>	

## Signatures Approbation PV :

<b>M. Jean François RENARD</b>	
<b>Mme Catherine BINAY</b>	
<b>Mme Sophie LEVEL</b>	
<b>M. Sébastien EQUI</b>	
<b>M. Dominique DUDOUIT</b>	
<b>Mme Florence DESFONTAINES</b>	
<b>M. Jacques LANDRE</b>	
<b>M. Benoît HARANGER</b>	

<b>M. Stéphane PEPIN</b>		2023_150
<b>M. Romain BRETON</b>		
<b>M. Laurent HAMANN</b>		
<b>M. Alexandre DE VILLERS</b>		
<b>M. Pierre VANDEPUTTE</b>		
<b>Mme Elisabeth VANDEPUTTE</b>		
<b>M. Mickaël GAUDENS</b>		